

Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Arrêté du 08 DEC. 2025

Portant nomination des membres de la commission d'équivalence de diplôme pour l'accès au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport

Le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les règles de saisine, de fonctionnement et de composition des commissions instituées pour la fonction publique de l'Etat dans chaque ministère ou établissement public de l'Etat, à La Poste et auprès des préfets de région ou des recteurs d'académie, et chargées de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat ouverts aux titulaires d'un diplôme ou titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2010 portant création de la commission d'équivalence de diplômes pour l'accès au corps des professeurs de sport,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission d'équivalence de diplômes pour l'accès au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport :

Représentant du ministre chargé des sports, présidente :

Mme Anne Marie COURTAUD, cheffe de mission, responsable de l'école des cadres à la direction des sports;

Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale :

Mme Frédérika MENYE, chargée d'études au bureau des lycées généraux et technologiques à la direction générale de l'enseignement scolaire ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

M. Marc FALCOZ, maître de conférences à l'université de Reims ;

Représentant du ministre chargé de la fonction publique :
M. Amaury DAUTHEVILLE, chargé d'études juridiques à la direction générale de l'administration et de la fonction publique ;

Article 2

Sont adjoints à la commission en qualité d'experts :

Représentant du directeur de l'INSEP :
Mme Christine REY, cheffe de projet formation à l'INSEP ;

Représentant d'un directeur de CREPS :
Mme Bénédicte NORMAND, directrice du CREPS de Poitiers.

Article 3

L'arrêté du 4 décembre 2024 portant nomination des membres de la commission d'équivalence de diplôme pour l'accès au concours de recrutement dans le corps des professeurs de sport est abrogé.

Article 4

Le directeur général des ressources humaines du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera mis en ligne sur le site internet du ministère.

Fait le **08 DEC. 2025**

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'attractivité
des métiers et du recrutement


Nadine COLLINEAU